

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° I-CD53

présenté par

M. Descoeur, M. Taite, M. Brigand, M. Bourgeaux, M. Cinieri, Mme Corneloup, M. Dubois,
M. Dumont, Mme Valentin, Mme Bonnivard, M. Bazin et M. Dive

ARTICLE 12

Supprimer les alinéas 44 à 51.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les agriculteurs, notamment dans les zones d'élevage, qui peinent à dégager un revenu et qui subissent de plein fouet des augmentation de charges que les prix ne leurs produits ne parviennent pas à compenser, s'inquiètent à juste titre de la suppression progressive de la défiscalisation du gazole non routier agricole (GNR). Inquiétude partagée par les entrepreneurs de travaux agricoles et forestiers qui estiment que la suppression de la défiscalisation sur le GNR entraînerait une hausse considérable du coût de leurs prestations. Ces hausses auraient un impact négatif sur la compétitivité des exploitations agricoles françaises. Nos agriculteurs sont favorables à la promotion d'énergies vertes mais force est de constater qu'à l'heure actuelle, aucune alternative technique généralisable à l'utilisation du GNR comme source d'énergie pour le matériel agricole n'existe. Aussi, il est demandé à travers cet amendement de retirer toutes mesures de suppression de défiscalisation du GNR afin de soutenir nos agriculteurs qui doivent déjà faire face, en cette période d'inflation, aux augmentation de charges et du coût des matières premières.